

**Agnès Lanthier, directrice du PNR du Vexin français :**

**les coulisses du Parc Naturel régional du Vexin français, d'hier et d'aujourd'hui .**



**-Vous êtes architecte de formation, et aussi paysagiste. Vous avez travaillé à l'Agglomération de Cergy avant de diriger le PNR. Comment décrire celui-ci?**

*-Le Vexin français est un territoire attachant, plein de richesses et d'histoire, façonné par l'Homme depuis le Néolithique, berceau de culture et d'échanges au cours des siècles : au 18<sup>ème</sup>, avec les philosophes des Lumières, aux 19<sup>ème</sup> et début 20<sup>ème</sup>, avec les peintres impressionnistes. Aujourd'hui encore, ce territoire demeure une terre d'inspiration.*

*En ce qui concerne la création du PNR, l'aventure a commencé avec quelques artisans mobilisés pour préserver ce territoire à l'époque de l'expansion rapide de la première couronne de l'agglomération parisienne. Pour limiter ce phénomène de périurbanisation, L'Etat a voulu créer de nouvelles aires urbaines sur des territoires ruraux. Voilà pourquoi nous sommes alors passés de la création d'une simple zone d'équilibre pour protéger le Vexin à un vaste projet de territoire fondé à la fois sur la préservation et la valorisation de l'ensemble des patrimoines naturel, culturel et paysager.*

*La reconnaissance nationale, en 1995, de la création du Parc naturel régional du Vexin français, a été une avancée réelle et une réussite. Ce classement a été renouvelé en 2007 pour 12 ans, et prorogé à 15 ans. **Gérard Claudel** en a été le véritable initiateur en associant toutes les parties prenantes : état, région,*

**Agnès Lanthier, directrice du PNR du Vexin français :**

**les coulisses du Parc Naturel régional du Vexin français, d'hier et d'aujourd'hui .**

*départements, intercommunalités (EPCI), communes et aussi associations. Celles-ci - notamment les Amis du Vexin français et les Amis de la Sauvegarde Vexin- Sausseron - ont joué un rôle primordial dans cette amorce de protection du Vexin.*

*Je voudrais ici exprimer toute ma reconnaissance à l'égard de Gérard Claudel avec qui j'ai travaillé un an et demi et qui m'a accompagnée avec beaucoup de bienveillance lors de ma prise de fonction. Il m'a très vite naturellement fait comprendre, par sa façon d'agir, l'importance du dialogue et la nécessité de rassembler et de construire au-delà des divergences.*

*Situé au nord-ouest de l'Ile-de-France, le territoire du PNR du Vexin français comprend 98 communes - du Val d'Oise et des Yvelines - s'étend sur 71 000 hectares. La qualité de ses paysages et milieux naturels - C'est le plus grand site inscrit de France au titre de la loi Paysage - ainsi que la grande homogénéité et la qualité architecturale des villages sont toujours les critères pris en compte actuellement. Ceci a permis au PNR du Vexin français d'être le premier Parc en France labellisé en 2014 Pays d'Art et d'Histoire par le Ministère de la Culture, et de développer un projet de sensibilisation et d'appropriation auprès des publics.*

**-En quoi consiste la révision de la Charte à objectif 2040? Comment décrire les grands traits du paysage ?**

*-Il s'agit de concevoir et de développer un projet équilibré entre préservation de l'environnement et développement local. Le territoire actuel s'étend de la vallée de l'Epte, frontière historique et naturelle avec la Normandie, aux vallées verdoyantes du plateau agricole et des falaises crayeuses des boucles de la Seine, entre Vétheuil et La Roche-Guyon. Ce vaste plateau calcaire est reconnu pour la richesse de ses paysages, de son patrimoine et de sa biodiversité. Délimité par la Seine au sud, l'Oise à l'est, l'Epte à l'ouest, la Troësne et l'Esches au nord, il est entaillé de vallées et présente des paysages façonnés par l'activité agricole, dominée aujourd'hui par les grandes cultures, notamment céréalières. Les buttes d'Arthies, de Rosne et de Marines dressent leurs silhouettes boisées en surplomb du plateau.*

*-La création du Parc a permis d'asseoir la reconnaissance de ce territoire méconnu, petit en taille mais remarquable par sa grande unité géomorphologique et son patrimoine bâti, de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants et de développer son attractivité. Néanmoins celui-ci reste encore fragile car soumis, malgré une évolution favorable, à de fortes pressions au sein de la métropole Ile de*

**Agnès Lanthier, directrice du PNR du Vexin français :**

**les coulisses du Parc Naturel régional du Vexin français, d'hier et d'aujourd'hui .**

*France. La mise en œuvre de la charte actuelle (à objectif 2019), a fait l'objet d'une évaluation, et d'un diagnostic d'évolution du territoire depuis 2005, réalisé par l'Institut Paris Région en 2020. Le futur projet à horizon 2040 intègre ces nouveaux enjeux, ces ambitions et défis qui s'imposeront à tous les signataires. Une concertation a été conduite de l'automne 2020 à l'hiver 2021 avec les habitants, puis ensuite avec les élus et tous les signataires. Elle a fait l'objet d'une conférence de synthèse et de partage en février 2021. Tous ces éléments sont consultables sur le site internet du Parc.*

**-En amont de cette charte, quelles analyses avez-vous réalisées ?**

*- Une première étude a été réalisée avec l'Université de Cergy-Pontoise pour identifier le ressenti des habitants concernant leur qualité de vie dans le Vexin. On a mesuré un fort attachement à celle-ci mais aussi un important turnover et un vieillissement de la population. Une seconde étude a concerné l'évolution des paysages, les enjeux futurs, la biodiversité et les trames écologiques (vertes et bleues), l'urbanisme..*

*Enfin le diagnostic sur l'évolution du territoire depuis 2005, conduit en 2020 par l'IPR, l'Observatoire de la région Ile de France, nous a permis d'avoir une vision transversale, une base pour réfléchir à la feuille de route, de développer une approche prospective, d'ouvrir un chemin vers les objectifs définis par l'Etat dans le cadre de la transition écologique, énergétique et solidaire . Nous avons alors mesuré l'importance de remettre l'humain au cœur du futur projet global, en écoutant les attentes des habitants, leur envie de s'impliquer dans la vie du territoire.*

**-Pouvez-vous décrire le nouveau périmètre classé du Parc, son cadre juridique et son pouvoir réel?**

*-Le périmètre d'étude dans le cadre du renouvellement de classement du Parc comprend 107 communes dont 9 nouvelles situées à la confluence des vallées de l'Epte et de la Seine, dans la boucle de Moisson, et dans les secteurs plus urbanisés de la vallée de Seine. Il s'agit de préserver et de valoriser la cohérence de grands ensembles présentant des qualités remarquables en termes de paysage, de patrimoine culturel - dont architectura l- et naturel avec de grandes continuités écologiques. Il reviendra à l'ensemble des communes, après l'avis du Préfet de Région sur ce périmètre, de se prononcer sur leur adoption de la future charte et leur adhésion au Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement du Parc.*

*Les Parcs naturels régionaux (56 au total) sont régis en premier lieu par le Code de l'Environnement. Leur mission est de contribuer à l'aménagement durable du territoire (La Datar était impliquée au départ) et à son développement - dimension*

**Agnès Lanthier, directrice du PNR du Vexin français :**

**les coulisses du Parc Naturel régional du Vexin français, d'hier et d'aujourd'hui .**

*essentielle en Ile de France où s'exerce toujours une forte pression urbaine. Elle est aussi de sensibiliser, d'éduquer et de former à l'environnement tous les publics (habitants, scolaires, entreprises, porteurs de projets...), de mener à bien expérimentations et recherches. Il s'agit d'un rôle fédérateur qui associe toutes sortes de partenaires pour inventer, innover, trouver de nouveaux modes de faire ensemble.*

*- Dans un contexte mondial de changement climatique, d'érosion massive de la biodiversité, de réduction des ressources naturelles, l'enjeu est à la fois de protéger notre bien commun - notre lieu de vie - mais aussi de renforcer sa robustesse. Ceci suppose une prise de conscience individuelle et collective, une volonté d'agir autrement, chacun à sa mesure. Il nous faut diversifier les approches, dynamiser le territoire, le rendre attractif, développer le lien créé avec les grands bassins de vie limitrophes (Cergy, l'Oise, l'Eure) et la métropole Ile de France.*

*-Le pouvoir du PNR?- Il n'existe pas à proprement parler. Tout repose sur l'engagement réel des signataires de la Charte qui définissent et mettent en œuvre un projet de territoire au travers de leurs compétences propres. Il fédère les collectivités et les différents acteurs ainsi que les habitants autour de projets initiés par tel ou tel. Il facilite le faire ensemble, le partage dans les domaines social, économique et environnemental. Comme le souligne la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, l'originalité des Parcs réside dans une mise en œuvre particulière des politiques publiques, du sur mesure en quelque sorte, pour un territoire concerné. A ce titre, Il s'inscrit parfaitement dans le sillage de la régionalisation telle qu'elle avait été amorcée par le Général de Gaulle.*

*Pour terminer, je tiens à vous remercier tout particulièrement pour cette interview et votre démarche de communication auprès des Maldestoriens. Votre initiative nous incite à communiquer davantage auprès des habitants de nos villages sur la compréhension des futurs enjeux en cause dans le cadre du renouvellement du classement du Parc. Votre relais auprès des habitants de notre territoire, dans le contexte de crise sanitaire que nous venons de vivre, est plus que jamais une nécessité afin d'enrichir l'échange et le partage qui s'imposent.*

**-Merci à vous également, Agnès Lanthier, de vous être ainsi prêtée à cet exercice de vulgarisation.**

*Propos recueillis par Marie-Madeleine*